

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 064/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET COMMUNE DE
BACCARAT 2018.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.1 Décisions Budgétaires.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE du virement de crédits ci-dessous :

- Chapitre 20 - Article 2031 : + 50 300 €

- Chapitre 21 – Article 21318 : - 50 300 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 065/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET
MARCHE MUSEE DU FLACON
ET DU PARFUM –
REGLEMENT DE LA PHASE
DIAGNOSTIC.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Commande Publique

1.1 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances.

- Considérant que le Marché du musée du flacon et du parfum a été attribué aux architectes CHARTIER-CORBASSON, mandataire du groupement composé des entreprises SERUE ; BELLEY ; CL DESIGN ; DIGITAL ; CLARITY.
- Suite au recrutement d'un maître d'œuvre pour le projet de création du Musée du flacon et du parfum à Baccarat ;
- Suite aux travaux fournis sur la phase « diagnostic » par les cotraitants du marché, précités.
- Vu la délibération n°15/2014 du 29 mars 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette phase « diagnostic » ;
- **PRECISE** que le marché ne sera pas exécuté en totalité (sur sa partie Maîtrise d'œuvre) en 2018 ;
- **DIT** que les crédits correspondants à cette phase « diagnostic » sont inscrits au BP 2018, conformément à la décision modificative figurant sur la précédente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les paiements liés à la phase « diagnostic » ;

- **DIT** que cette délibération précise celle en date du 29 mars 2014 portant délégations du Conseil Municipal au maire pour la durée du Mandat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 066/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION POUR L'ANNEE
2018.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.2 Fiscalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Suite à un complément d'information émanant du Service Fiscalité Directe Locale, la délibération N° 034/2018 du 11 AVRIL 2018 intitulée "Fixation des Taux d'imposition 2018", doit être amendée.

**Lors du vote du budget 2018 il a été inscrit pour la TFNB 48.96
alors qu'il fallait inscrire : 47.84**

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal sera appelé et à l'unanimité,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2018 :

- TAXE D'HABITATION : 17.97
- FONCIER BATI : 21.89
- FONCIER NON BATI : 47.84

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 067/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**CONTRIBUTION AU
PROGRAMME ECOLE ET
CINEMA POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2018/2019.**

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

La Ville de BACCARAT souhaite renouveler sa participation au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2018/2019.

Il est rappelé que ce programme a pour but de recenser les pratiques existantes autour du cinéma, de les harmoniser et de proposer à l'ensemble des écoles du département une action de découverte du septième art.

Cette action, qui doit s'inscrire dans le projet d'école, peut concerner l'ensemble des élèves d'une école, d'un cycle ou d'une classe, et prend place dans le temps scolaire. C'est pourquoi, aucune contribution ne peut être demandée aux familles des élèves pour financer ce dispositif, les frais d'entrée, soit 2,50 € par enfant et par séance, et les frais de déplacement restant à la charge de chaque école.

Cette action est un exemple d'ouverture qui associe des partenaires culturels, principalement les salles de cinéma. Ce dispositif est donc l'occasion de valoriser le cinéma de BACCARAT en faisant bénéficier les écoles de la commune, intéressées par le programme de projections à vocation pédagogique.

La Ville de BACCARAT interviendrait uniquement pour prendre en charge les frais d'entrée au cinéma (2,50 € par entrée et par élève).

Le programme Ecole et Cinéma participe d'une meilleure intégration de l'école dans le projet de développement culturel de la Ville, il apparaît opportun que la Ville de BACCARAT prenne à sa charge les frais d'entrée du cinéma, par séance et par enfant, afin de préserver la gratuité des activités dans le cadre scolaire.

Vu l'avis de commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **DECIDE** que les frais d'entrée par enfant et par séance seront pris en charge par la Ville de BACCARAT ;
- **AUTORISE** le Maire à engager les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 068 /2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET
PARRAINAGE D'UN BALLON –
44^{ème} EDITION DU
CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE MONTGOLFIERES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Le Championnat de France de Montgolfières se tiendra du 27 Juillet au 5 Août 2018 sur l'aérodrome de Lunéville - Chanteheux - Croismare.

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **PARRAINER** au nom de la commune un ballon compétiteur pour un montant de 500 €.
- **SIGNER** une convention entre l'association "Les Zéphirs" et la Commune de Baccarat pour la mise en œuvre de ce parrainage.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 069/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET

**CESSION D'UN BIEN
MOBILIER A L'EURO
SYMBOLIQUE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

En 2017, la Municipalité a décidé de vendre le terrain correspondant à l'emprise de l'ancien terrain de camping municipal situé Chemin Pré de Hon (inexploité depuis plusieurs années).

La Ville ayant fait le choix de ne pas procéder aux réparations de la borne de camping-car située place du Général Leclerc, elle s'est engagée à la démonter.

Afin que Monsieur Sylvain CHERRIER propriétaire / gestionnaire du "Camping du Cristal" puisse accueillir les campings-caristes dans de bonnes conditions, il est proposé de lui céder pour l'euro symbolique, la borne de camping-car.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder la borne de camping-cars pour l'euro symbolique à Monsieur Sylvain CHERRIER.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 070/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET
DETERMINATION DE LA
DUREE D'AMORTISSEMENT
DES BIENS COMMUNAUX.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Afin de clarifier et de préciser la délibération n°98/2014 du 12 NOVEMBRE 2014 ;

- Vu l'avis de la Commission Finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de la durée d'amortissement des biens mentionnés dans le tableau ci-dessous ;

- **DECIDE** de ne pas amortir les biens corporels et incorporels mentionnés ci-après :

Descriptif	Durée en année
Subventions équipement versées aux personnes de droit privé	5
subventions équipement versées aux organismes publics	15
frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5
Logiciels	5
voitures	10
camions et véhicules industriels	15
meublier	15
matériel de bureau	10
instruments de musique	10
matériel informatique, téléphonie, audio et vidéo	7
matériel technique	7
installation et appareils de chauffage	15
équipement garages et ateliers	15
équipement des cuisines	15
appareil de levage ascenseurs	20
équipements de garage et ateliers	10
équipement des cuisines	10
équipements sportifs	15
installation de voirie (signalétique, mobilier urbain...)	20
plantations	30
bâtiments légers abris	15
cimetière	30
agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20
bien de faible valeur (inférieur à 1000 euros)	1
travaux salle des fêtes	30

En matière de voirie et d'éclairage public, il convient de souligner que l'amortissement de ce type de travaux n'est pas obligatoire. Il s'agit d'immobilisations particulières dont la durée de vie ne peut être limitée dans le temps puisque les collectivités ont l'obligation de les maintenir de manière permanente en bon état d'entretien. En conséquence, la collectivité a décidé de ne pas amortir ce type de travaux.

De même, en matière de bâtiments communaux et selon l'article R 2321-1 du CGCT : « les amortissements ne s'appliquent ni aux immobilisations propriétés de la commune qui sont affectées, concédées, affermées ou mises à disposition, ni aux terrains et aménagements de terrains hormis les terrains de gisement ».

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 071/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET

**MARCHE PUBLIC :
ATTRIBUTION DU MARCHE
2018-003 RELATIF AUX
TRAVAUX D'ECLAIRAGE
PUBLIC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Commande Publique 1.1 Marché public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que la collectivité a lancé un marché de « travaux de rénovation d'éclairage public pour une mise en conformité des réseaux électriques et la réalisation d'économies d'énergie ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupement INEO RESEAUX EST et SPIE CityNetwork, a été retenu pour effectuer ces travaux, pour un montant de 346 839.09€ HT. Ce groupement sera représenté par INEO RESEAUX EST, mandataire du groupement solidaire.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de cette information.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 072/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET

**MARCHE PUBLIC :
ATTRIBUTION DES LOTS DU
MARCHE 2018-004 RELATIF
AUX FOURNITURES DE
MATERIEL POUR
L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Commande Publique 1.1 Marchés publics

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La collectivité a lancé un marché de « fourniture de matériel pour la rénovation de l'éclairage public afin de mettre en conformité les réseaux électriques et fourniture de système rétrofit à Leds pour la réalisation d'économies d'énergie TEPCV ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Le lot n°1 : fourniture de matériel rétrofit pour luminaire Eclatec Indice a été attribué à l'entreprise ECLATEC
- Le lot n°2 : fourniture de matériel rétrofit pour luminaire Philips Océan Exact a été attribué à l'entreprise SAS RAGNI
- Le lot n°3 : fourniture de bornes d'éclairage à leds a été attribué à l'entreprise ECLATEC
- Le lot n°4 : fourniture d'horloge astronomique a été attribué à l'entreprise FIMEC
- Le lot n°5 : fourniture d'armoire de commande d'éclairage public a été attribué à l'entreprise REXEL France.

Ces lots ont été attribués sur la base de Bordereaux de Prix Unitaires. Les montants seront donc évolutifs en fonction des besoins et des commandes.

Vu l'avis de la commission des finances,
Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette information.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 073 /2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Juin, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

OBJET

**PERIMETRE DU SIVOM DES
VALLEES DU CRISTAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. THIERY
M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. MOUGIN – M. VIRLOUVET –
M. MANGEMATIN – M. BANNEROT Mme TIHA – Mme DIEZ –
M. MALARDE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à M. GEX – Mme CHASSAIN
à Mme COUDRAY – Mme LICHY à M. STEIMER – M. COUDRAY à Mme
COSSART – M. VANOT à Mme VAUDEVILLE.

Excusé : M. MARULAZ.

Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL – M.PREVOT - M.MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institutions et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 Avril 2018 par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé sur le maintien de la commune de BACCARAT dans le SIVOM des Vallées du Cristal ;
- Vu la délibération du Conseil syndical du SIVOM des Vallées du Cristal en date du 15 Mai 2018 portant modification du périmètre du SIVOM ;
- Vu le courrier en date du 4 JUIN 2018 de Monsieur le Président du SIVOM des Vallées du Cristal ;

Afin de respecter la procédure, il est nécessaire que chaque commune adhérente délibère à nouveau dans les 3 mois à compter du 4 Juin 2018, pour accepter le retrait ou le maintien des membres du SIVOM,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE définitivement le maintien ou le retrait des communes membres du SIVOM à compter du 1^{er} Septembre 2018 suivant le tableau ci-après :

COMMUNES	MAINTIEN / SORTIE SIVOM
AZERAILLES	Maintien dans le SIVOM
BACCARAT	Maintien dans le SIVOM
BERTRICHAMPS	Sortie du SIVOM
BROUVILLE	Sortie du SIVOM
DENEUVRE	Maintien dans le SIVOM
FLIN	Sortie du SIVOM
FONTENOY-LA-JOUTE	Maintien dans le SIVOM
GELACOURT	Maintien dans le SIVOM
GLONVILLE	Maintien dans le SIVOM
HABLAINVILLE	Sortie du SIVOM
MERVILLER	Maintien dans le SIVOM
PETTONVILLE	Sortie du SIVOM
REHERREY	Sortie du SIVOM
VACQUEVILLE	Sortie du SIVOM
VAXAINVILLE	Sortie du SIVOM
VENEY	Sortie du SIVOM

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX